



L'info d'FO

Arrêt Maladie

Marche à suivre :

- Je suis malade,
- Mon médecin me rédige un arrêt-maladie,
- Sous 24H je le transmets à mon responsable (RCS ou DSO),
- Le responsable le transmet au service paie du siège (le service paie télé-déclare mon attestation de salaire à la CPAM),
- Je donne un exemplaire de mon arrêt à ma CPAM,
- J'attends de recevoir mes décomptes IJ* de la CPAM,
- Je transmets une copie de mes décomptes IJ*, le plus vite possible au service paie d'OGF (le service paie envoie les décomptes à UNIPREVOYANCE),
- Le service paie me verse sur mon bulletin le complément IJ* sur la base des versements SS (dès que UNIPREVOYANCE a validé les compléments IJ).

Accident de Travail

Même démarche que pour un arrêt maladie.

ATTENTION, JE NE PERDS PAS DE TEMPS À TRANSMETTRE MES DOCUMENTS, SINON L'ARGENT N'ARRIVE PAS.

IJ Indemnités Journalières*